

Jean-Baptiste André Godin à Gustave Gabry, 7 janvier 1882

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 2 p. (170r, 171v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gustave Gabry, 7 janvier 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50639>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 janvier 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gabry, Gustave](#)

Lieu de destination 18, rue Royale, Quimper (Finistère)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Gabry qu'il retient sa candidature pour occuper l'emploi [de direction de l'émaillerie] auquel il postulait. Il lui confirme qu'il percevra 350 F par mois et qu'il pourra être admis dans l'association du Familière avec des délais raccourcis si ses services le justifient. Il lui rappelle qu'il s'est engagé à ne divulguer aucun des procédés d'émaillage de la fonte qui vont lui être confiés. Il lui demande d'entrer en fonction le plus tôt possible.

Notes Godin répond à la lettre de Gustave Gabry du 26 décembre 1881.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 21/02/2024

Paris, 7 Janvier 81

Monsieur Gabry,

J'ai la satisfaction de vous informer que je vous admetts à l'emploi pour ce que nous étés venus faire appeler ici.
J'ai donc aujourd'hui à vous demander de me faire connaître à quelle époque nous pourrons entamer nos fonctions?

Comme cela a été dit entre nous vous recevrez ici trois cent cinquante francs d'appartements par mois, et j'aurai à noir dans quelle mesure nos services pourront me permettre d'abréger les délais pour notre admission dans l'association, en qualité

de membre possédant des avantages que la société donne en titre des appartenements.

Nous ayons compris que notre entrée dans l'établissement me mettrait sous la nécessité de venir communiquer avec l'assemblée depuis 93 ans, j'ai créé dans fait l'association la fondre. C'est un acte de confiance en nous en échange duquel nous nous êtes offerts à prendre, envers l'association et moi, l'engagement de honnêtement faire un dépôt aucun usage des procédés qui nous auront été communiqués ici, et de

La mise à l'association
de l'argent utile, en
défaveur de la cause sociale.

Les titres au profit des
églises seraient dans le
cas comme bénie illus.

Pour l'association, tout
à un échec négocié-
ment les sommes et
dividendes.

Cet engagement pris
par nous, sans pouvoir
considérer votre commission
comme définitive se prend
vos mesures pour entrer
en fonction le plus tôt
possible.

Veuillez agir.

Maurice, mes civilités
profiteront

Godin